



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 10 DÉCEMBRE 2021

ACCORD SALARIAL

LA CFDT CHEMINOTS NEGOCIE, S'ENGAGE, POUSSE ET OBTIENT

La CFDT Cheminots s'est pleinement investie dans la négociation de l'accord salarial. Malgré l'engagement de la CFDT Cheminots, l'accord n'a pas recueilli les signatures suffisantes pour qu'il soit applicable. La CFDT Cheminots est intervenue auprès de la direction du Groupe Public Unifié SNCF pour que les dispositions de l'accord soient appliquées. Explications en 4 actes.

Acte 1

Le 17 novembre 2021, la négociation obligatoire annuelle sur les salaires s'est tenue au Siège de la SNCF. Dès la rentrée 2021, la CFDT Cheminots s'était mobilisée pour placer au coeur des discussions la question de la reconnaissance des cheminotes et des cheminots. Pleinement investie dans cette négociation, la CFDT Cheminots a poussé pour que des mesures tangibles et bénéfiques aux salariés soient prises. A l'issue de la négociation, la direction pose deux scénarios : 1-l'ensemble des mesures sera applicable si l'accord est signé, 2-seule une partie des mesures sera prise si l'accord n'est pas signé.

Acte 2

L'accord n'est pas parfait, mais, en responsabilité et réunie en Conseil National, le 6 décembre, la CFDT Cheminots décide de signer l'accord. 95,4% des adhérents se sont exprimés pour.

Acte 3

Les organisations syndicales représentatives annoncent pour certaines qu'elles ne signeront pas, pour d'autres qu'elles signeront. Il est clair que l'accord ne pourra pas être applicable.

Face au risque de perte de mesures salariales pour les cheminotes et les cheminots en cas de non application de l'accord la CFDT Cheminots adresse, le 7 décembre, un courrier au DRH de la SNCF pour demander l'application de toutes les mesures.



Acte 4

Le 10 décembre, la SNCF confirme, par courrier, qu'elle accède à la demande de la la CFDT Cheminots d'appliquer l'ensemble des dispositions de l'accord. La signature de l'accord par «deux organisations syndicales représentatives au niveau national» est posé comme condition. La signature de la CFDT permet que les mesures soient appliquées



CERTAINS REJETENT ET RENVOIENT À DES PROMESSES. LA CFDT CHEMINOTS, ELLE, NÉGOCIE, S'ENGAGE, POUSSE ET OBTIENT.

A suivre : la CFDT Cheminots se prononcera en début de semaine sur l'accord de branche «Classification et Rémunération» en prenant en compte les mesures complémentaires qu'il comporte.

